

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service prévention des risques

Affaire suivie par :
Olivier NEWINGER
Ivan BEGIC
Unité sécurité des ouvrages hydrauliques

Inventaire des ouvrages de protection contre les inondations en région Rhône-Alpes

Contribution à l'inventaire de la mission de bassin

Version	Date	Modification
V1	3/02/2015	Rédaction initiale
V2	11/02/2015	Relecture Inspecteurs, compléments
V3	06/03/2015	Validation YP, compléments
V3 B	09/03/2015	Compléments UTRS (+Guiers38 12/03/2015)
V4	14/04/2015	Compléments DDT 38
V4B	02/11/2015	Compléments 07
V5	01/2016	Compléments 26
V6	26/04/2016	Compléments Vallée de la Maurienne (73)
V7	17/06/2016	Mise à jour vallée de la Romanche (38)
V7B	21/06/2016	Compléments 07 26

Table des matières

1 Objectifs et méthodologie.....	4
1.1 Objectifs	4
1.2 Méthodologie.....	4
1.3 Limites.....	5
1.4 Quelques enseignements.....	5
2 DEPARTEMENT DE L'AIN.....	7
2.1 Bassins du Sérán et du Laval.....	7
2.2 Bassin de la Reyssouze.....	7
2.3 Bassin de la Sereine.....	8
2.4 Autres bassins.....	9
3 DEPARTEMENT DE L'ARDECHE.....	12
3.1 Fleuve Rhône.....	12
3.2 Nord Ardèche.....	13
3.3 Sud Ardèche.....	14
4 DEPARTEMENT DE LA DROME.....	16
4.1 Dignes du Rhône.....	16
4.2 Bassin de la Drôme.....	17
4.3 Bassin de l'Eygues.....	18
4.4 Bassin du Lez, Coronne, Hérin.....	19
4.5 Bassin de l'Ouvèze.....	20
4.6 Bassin du Roubion-Jabron.....	20
4.7 Bassin versant de la Barberolle.....	21
4.8 Bassin versant de la Véore.....	21
4.9 Bassin versant de la Roubine.....	22
4.10 Bassin Herbasse/Savasse.....	22
4.11 Bassin de la Joyeuse.....	23
4.12 Affluents de l'Isère.....	23
4.13 Affluents du Rhône.....	23
4.14 Dignes de campings.....	24
5 DEPARTEMENT DE L'ISERE.....	25
5.1 Bassin du DRAC.....	25
5.2 Bassins de l'Isère.....	27
5.3 Nord Isère.....	32
5.4 Fleuve Rhône.....	34
5.5 Affluent du Rhône.....	34
6 DEPARTEMENT DE LA LOIRE.....	35
6.1 Nord du département.....	35
6.2 Sud de la Loire.....	37
7 DEPARTEMENT DU RHONE.....	38
7.1 Fleuve Rhône.....	38
7.2 Lyon.....	40
7.3 Bassin de la Saône.....	40
8 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE.....	41
8.1 CHAMBERY/AIX-LES-BAINS.....	41
8.2 Bassin de l'Isère.....	42
8.3 Vallée de la Maurienne (Arc).....	43
9 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.....	52
9.1 Bassin du Giffre.....	52
9.2 Bassin de l'Arve.....	52
9.3 Bassin des Dranses.....	54

1 Objectifs et méthodologie

1.1 Objectifs

Au II de son article 3, le décret du 28 juillet 2014 prévoit que la mission d'appui «établit un état des lieux technique, administratif et économique, dans l'état des connaissances disponibles, des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence, prioritairement pour les territoires à risque important», en distinguant spécifiquement :

1. l'inventaire des ouvrages de protection existants avec leurs principales caractéristiques, l'identification de leurs propriétaires et gestionnaires, pour chaque territoire identifié ;
2. un état des autres ouvrages connus qui n'ont pas pour vocation la prévention des inondations et des submersions et qui peuvent être de nature à y contribuer eu égard à leur localisation et leurs caractéristiques ;
3. des recommandations pour structurer les systèmes de protection. »

Ce document est la synthèse des connaissances relatives aux ouvrages de protection contre les inondations de la région Rhône-Alpes.

1.2 Méthodologie

Pour différentes raisons, liées à l'organisation des services de l'Etat et des gestionnaires locaux, très peu d'ouvrages, sur l'ensemble du parc, ont été classés au titre de la réglementation relative aux ouvrages hydrauliques (décret du 11 décembre 2007). Les ouvrages pour lesquels on dispose de diagnostics ou d'études de dangers, synthétisant l'ensemble de l'information disponibles sur ces ouvrages, sont des exceptions. C'est pourquoi l'information disponible au sein du système d'information sur les ouvrages hydrauliques est insuffisante pour réaliser une synthèse à vocation exhaustive.

C'est pourquoi, l'information disponible dans SIOUH a été une source de départ. Cette information intègre le travail d'inventaire préalable réalisé par de nombreuses DDAF, DDE et DDT sur le terrain, ainsi que les éléments du «plan digues» recensant les ouvrages de classe A et B (en lien avec la circulaire du 20 octobre 2011). Cette information initiale a ensuite été confrontée à la connaissance de terrain des différents inspecteurs de l'unité sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL. Cette connaissance est nécessairement dépendante de chaque inspecteur (ancienneté sur le territoire, relations avec les acteurs locaux, implication des DDT sur la thématique digue, dossiers de travaux, etc), des écarts entre territoires sont donc à observer. Néanmoins, au global une bonne couverture du territoire semble avoir été atteinte (cf. sections suivantes sur l'analyse des données).

Ce travail à partir du retour de terrain des différents inspecteurs d'USOH a permis d'intégrer également lorsque cela est connu, l'état de gouvernance et de structuration, ce qui permet d'avoir une vision plus fidèle de la réalité de terrain en ne se limitant pas seulement à une simple description d'ouvrage. Les informations ont ensuite été partagées avec les différentes DDT concernées avant publication du document.

La loi GEMAPI introduit la notion de système de protection contre les inondations. C'est pourquoi, dans le cadre de cet inventaire, les ouvrages ont été regroupés sous forme «d'ensemble d'aménagements». Ce choix est nécessairement arbitraire, mais il vise à regrouper les ouvrages en ensembles se basant sur des considérations avant tout techniques et organisationnelles.

Ensemble d'aménagements : ce regroupement vise à dépasser la seule notion de digue au sens de la réglementation actuelle qui a fait rentrer dans SIOUH des informations ouvrage par ouvrage, avec souvent une définition du système de protection basée sur le triptyque digue/zone protégée/niveau de protection mais sans la vision générale de la GEMAPI. L'objectif est de pouvoir clairement visualiser ce qui pourrait devenir à terme des systèmes globaux de protection. Il n'est bien évidemment pas envisagé de se positionner sur l'organisation de ces systèmes de protection, mais de se limiter à un regroupement géographique des ouvrages qui ont une cohérence en termes

de territoire protégé et de réseau hydrographique, et qui auraient donc vocation à relever d'une organisation commune.

Exemple pour Grenoble, trois ensembles d'aménagements sont identifiés pour un même TRI (Isère amont, Isère aval et Drac), la distinction se faisant sur le fonctionnement, indépendant tant sur le plan hydrologique que fonctionnel (une rupture sur un ouvrage n'a qu'un impact sur l'aménagement, par sur les autres), auxquels se rajoutent différents aménagements secondaires liés aux torrents affluents des cours d'eau listés et qui présentent des fonctionnements différents. Ce découpage reste néanmoins à adapter à chaque configuration locale.

1.3 Limites

Un inventaire amené à évoluer

Ce rapport correspond à ce qui a été collectée à un moment donné. Cette connaissance évolue progressivement, et dans ce cadre une remise à jour progressive est envisagée, notamment à partir des nouvelles données intégrées dans SIOUH. De la connaissance devrait notamment être acquise dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI pour les systèmes qui aujourd'hui sont mal connus tant de l'Etat que des collectivités.

Seuils minimaux

Le volume d'ouvrages est extrêmement important si l'on intègre les digues de «classe D» et il n'est objectivement pas envisageable à ce jour d'envisager sur l'ensemble du territoire un inventaire exhaustif. Les nouveaux textes poussent à ne considérer que les plus gros aménagements, c'est pourquoi, il a été retenu de ne se focaliser que sur les aménagements à «l'échelle d'un quartier d'habitation» pour lesquels un véritable objectif de protection est envisagé (30 personnes minimum).

Ouvrages torrentiels

Une forte méconnaissance des ouvrages en contexte torrentiel (dont les ouvrages RTM) est à noter. Ceci est dû à plusieurs raisons :

- ces ouvrages couvrent souvent des enjeux très locaux, on est donc sur des enjeux faibles comparativement à d'autres ouvrages (cf. notion de seuil minimal précédemment développée) ;
- la fonctionnalité d'ouvrage de protection contre les inondations (notion de digue) est parfois difficile à extraire des fonctionnalités globales des ouvrages (protection contre l'érosion, canalisation de laves torrentielles, canalisation d'avalanches, protection contre les chutes de pierre) ;
- la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques couvre mal le champ de ces ouvrages particuliers.

Couverture

Globalement, la couverture de l'ensemble du territoire semble exhaustive, si l'on se concentre sur les ouvrages majeurs. Une nuance serait à réaliser sur le département du Rhône (têtes de bassins) et sur certains secteurs de l'Ain.

Un certain nombre d'ouvrages liés à des aménagements hydroélectriques, ou des infrastructures de transports tels que des routes ou des voies ferrées ont indiscutablement des fonctionnalités de protection contre les inondations (voulues ou de fait), mais la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques reste ambiguë sur ce point, ce qui dans un cadre général n'a jamais poussé à s'intéresser dans le détail à ces ouvrages.

1.4 Quelques enseignements

Distribution des ouvrages

Sans grande surprise on peut noter que les principaux ouvrages se situent autour des grandes agglomérations, la pression foncière étant le moteur de la construction d'ouvrages de protection. On peut noter en Rhône-Alpes une forte problématique digues dans les départements de l'Isère et de la Drôme.

Peu d'ouvrages orphelins mais pas de gestion formalisée

Très peu d'ouvrages peuvent être qualifiés «d'orphelin», au sens où aucune structure ne s'y intéresserait de près ou de loin. A l'opposé, la question de la propriété et de la gestion n'est complètement résolue que dans un nombre très limité de cas. Un très gros travail en lien avec la gouvernance de ces ouvrages reste à réaliser.

Ouvrages linéaires L'omniprésence des ouvrages linéaires, essentiellement de transport tels que les routes et voies ferrées dans les fermetures des systèmes de protection est à noter. Tous les grands systèmes de protection sont concernés.

2 DEPARTEMENT DE L'AIN

2.1 Bassins du Séran et du Laval

Communes d'Artemare et Talissieu

Situation	-Digues de protection contre les crues du Séran à Artemare et Talissieu -Digue de rivière perchée, servant à la protection contre l'inondation du Laval. Fait partie du système d'endiguement des digues d'Artemare et Talissieu (même zone protégée)
Gouvernance	A priori Syndicat Mixte du Séran
Technique	Remblais en rive gauche du Séran H>1,5m. Trois tronçons de digue en rive gauche du Séran semblent se dessiner en vue de border la zone protégée : -Tronçon amont entre la confluence Séran/Groin et le pont de la D904. Coordonnées Lambert 93 : X= 908 605 m ; Y= 6 533 529 m. -Tronçon entre le pont de la D904 et le pont SNCF. Coordonnées Lambert 93 (guet) : X= 909 596 m ; Y= 6 533 257 m. -Tronçon entre le pont SNCF et le pont de la Thuillère (D105). Coordonnées Lambert 93 : X= 911 108 m ; Y= 6 532 066 m. La digue rive droite borde des bois. ---- Digue de la rivière perchée du Laval du casier à graviers jusqu'à l'aval du déversoir rive droite, H>1,5m. Coordonnées Lambert 93 : X= 911 108 m ; Y : 6 533 257 m. Le Laval, qui est un affluent du Séran sur le lieu dit de Marlieu, est un cours d'eau perché par rapport au terrain naturel (jusqu'à 4 m). Son lit est presque entièrement calibré et remanié par l'homme. Au niveau de la route D904, le Laval passe sous plusieurs petits ponts de faibles capacités hydrauliques. En aval du dernier, un casier à graviers a été aménagé (élargissement du cours d'eau). Le lit est ensuite encaissé entre deux digues présentant coté cours d'eau un corps en enrochement en pierre sèches et liaisonnées par du béton. Le reste du corps de digue semble être en remblai. De la végétation arbustive est fortement présente en rive droite, un peu moins en rive gauche.
Administratif	-Digues de protection contre les crues du Séran :Non classée, C a priori. Rapport USOH 14-555-RC. -Digue de la rivière perchée du Laval :Pas classé, C ou D. Rapport USOH 14-555-RC.

2.2 Bassin de la Reyssouze

Cras-sur-Reyssouze

Situation	Protection contre les crues de la Reyssouze.
Gouvernance	A priori le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR), mais pas de convention claire avec la commune. PAPI Reyssouze en cours.
Technique	H>1,5m. Le risque d'inondation de la commune de Cras-sur-Reyssouze est un risque avéré, contre lequel le système d'endiguement en place n'est pas pertinent pour lutter contre des événements supérieurs à ceux d'occurrence décennaux.

	<p>La digue des Puthods est située en amont du village et protège un lotissement situé à l'entrée de la commune. Son ancrage débute au niveau de la route des Puthods et se poursuit le long d'un fossé de ressuyage des prairies environnantes, jusqu'aux berges de la Reyssouze (240m). Elle se prolonge ensuite le long des berges sous forme d'un merlon de plus faible hauteur, jusqu'au moulin Souget (750m).</p> <p>La digue des Matrais est située sur la partie aval de la commune de Cras-sur-Reyssouze, au niveau de l'extrados d'un méandre très anguleux de la rivière. Elle débute au niveau du carrefour de Le Berlier sur la route des Matrais et semble se prolonger comme en rive gauche par une rehausse de berge, un merlon, issus d'anciens curages. Dans le creux du méandre, la hauteur par rapport à la zone protégée est localement supérieure à 1,5 m, mais elle décroît rapidement vers l'aval pour ne former qu'un merlon sur la berge d'une hauteur de l'ordre du mètre.</p>
Administratif	Deux digues classées en C le 2/10/2009 : digue des Matrais et digue des Puthods. Déclassement des Matrais à envisager. Rapport USOH 14-1246-RC. Etude hydraulique pressentie

+ digues sur les communes de Saint-Etienne/Reyssouze – Saint-Jean/Reyssouze, Montagnat

2.3 Bassin de la Sereine

La Boisse

Situation	Protection contre les crues de la Sereine (+affluent Avoux)
Gouvernance	Communauté de commune du Canton de Montluel (3CM)
Technique	<p>Digues en remblais (?) :</p> <p>LA BOISSE - LE RACLET (Digue FRD0010028)</p> <p>LA BOISSE - LES GARATIERES (Digue FRD0010029)</p> <p>LA BOISSE - LA MALADIERE (Digue FRD0010027) ou Pré de la Meule (?)</p> <p>+</p> <p>Digue « entre Moulin et Trigüe »(information non vérifiée, c.f. Courrier 3 CM du 12/08/2009))</p>
Administratif	<p>Digues classe C au 2/11/2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladière - Pré Mayeux (?) <p>Digues de classe C au 2/10/2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré de la Meule (=La Maladière??) - Garatières - Raclet

Montluel

Situation	Protection contre les crues de la Sereine
Gouvernance	Communauté de commune du Canton de Montluel (3CM)
Technique	<p>Digues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau vive (ou collège), anciennement Ecorchats ; - Avoux Aval, anciennement Tresset - Du vieux moulin

Administratif	Classe C de puis 2/10/2009, CCTP pour étude globale BV Sereine+Cotey
---------------	--

Dagneux

Situation	Protection contre les crues du Cottey
Gouvernance	Communauté de commune du Canton de Montluel (3CM)
Technique	Digues : - Pré cordon - Platanes
Administratif	Classées en C le 2/10/2009.

2.4 Autres bassins

Pont de Veyle

Situation	Protection contre les crues du Malivert (quartier résidentiel)
Gouvernance	Communale (courrier du 4/03/2010)
Technique	Digue du Malivert. (Syndicat mixte Veyle Vivante, non gestionnaire)
Administratif	Classée en C le 20/10/2010. Documents disponibles (plans, photos...) Pas dans SIOUH.

- + Pont de Veyle : digue de Verchère de Jouvancy
- +Saint-Jean-de-Veyle : digue de Grièges et casier)
- + Crottet : digue du moulin de Chavanne + digue du Crottet

Brion

Situation	Digue de protection du quartier résidentiel des Léchères contre les inondations du Lange (l'Ange?)
Gouvernance	Communale (rq : au sein de la CC du Haut Bugéy) – SIVU du Lange et de l'Oignin
Technique	Digue de Léchères, remblais (550ml) et muret béton (40ml) -H>2m, mais variable -largeur en crête : 3m -corps de digue : graviers/tout-venant gras 0/200 -pente coté ZP 3H/2V -pente coté canal 2H/1V
Administratif	Classée en C le 8/07/2009. Documents disponible (étude de dangers contenant des simulations de brèches, dossier d'ouvrage complet...).

- + Montréal-la-Cluse : digue du Landeyron (affluent du Lange), bassin écrêteur du Martinet
- +Oyonnax : bassin écrêteur du hameau des Geilles
- +Maillat : bassin écrêteur du Borrey

Pont d'Ain

Situation	Digue de protection contre les crues de l'Ain (3000m)
Gouvernance	Communale
Technique	Digue des Bottières, le long de l'Oiselon et de l'Ain
Administratif	Classée en C le 2/10/2009. Documents disponibles (diagnostic de situation, plans...)

+ Jujurieux : digue de la Dronière

Par ailleurs les ouvrages suivants sont à relever :

Territoire de la Communauté de commune du canton de Miribel et du Plateau (CCMP)

Communes de Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost : nombreux bassins écrêteurs
Beynost : digue de PréBillard

Territoire du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA)

Saint-Rambert-en-Bugey : digue de la Cra, camping de l'Hermitage

Torcieu : digue

Saint-Maurice de Remens : digue

Saint-Denis-en-Bugey, Ambutrix : digue sur le Buizin (affluent de l'Albarine)

Territoire de l'EPTB Saône-Doubs (gestion par des ASA)

Saint-Laurent-sur-Saône : casier endigué de la dérivation de Macon (rivière Saône)

Thoissey : casier endigué du Pont d'Avanon à Thoissey (rivière Saône)

Thoissey : casier endigué de Thoissey à Pont de Mure (rivière Saône)

Reyssouze : casier endigué du Pont de Vaux à Feillens (rivière Saône)

Arbigny : casier endigué du Pont de Vaux à la Seille (rivière Saône)

Trévoux, Saint-Bernard : digue sur le Formans (affluent de la Saône)

Massignieu de Rives : digue de la plaine des Brotteaux (sur le Rhône)

Miribel : voie ferrée (sur le Rhône)

Autres digues :

commune de Chaley

commune de Ferney-Voltaire (digue des marais, rivière Gobé, Gohé?) SIVOM Est Gessien

Ferney-Voltaire : bassin sur le Nant et l'Ouye

Civrieux : digue de Lizieu – hameau Bernoud, rivière le Grand Rieux+ bassin écrêteur

Cormoranche sur Saône ?

Nombreux bassins écrêteurs :

Ars/Formans

Chaleins

Civrieux

Fareins

Frans

Jassans-Riottier

Massieux

Misérieux

Parcieux

Rancé

Saint-Didier de Formans

Sainte-Euphémie, Toussieux

3 DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

3.1 Fleuve Rhône

TOURNON-SUR-RHONE

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue du Rhône (Lycée, Muette, Chapotte) – digue du Faubourg du Doux
Gouvernance	Commune de Tournon-sur-Rhône, CCHT
Technique	Dans la continuité des endiguements du Rhône de la CNR (à l'aval). Fait face à la digue de Tain l'Hermitage sur le Rhône
Administratif	Classé en B, EDD, diagnostic, consignes approuvées, inspection DREAL Digue qualifiée RAR

PEYRAUD

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue de Peyraud
Gouvernance	Commune de Peyraud ; SI des Trois Rivières - Cance
Technique	

BEAUCHASTEL

Situation	Protection contre les crues du Rhône, enjeux zone d'activités, habitations.
Gouvernance	Commune de Beauchastel
Technique	A proximité des endiguements du Rhône de la CNR, zone industrielle, habitations. Entretien partiel par la CNR
Administratif	Non classé (C)

ROCHEMAURE

Situation	Protection contre les crues du Rhône
Gouvernance	Commune de Rochemaure
Technique	Digue de faible hauteur
Administratif	Non classé (C)

LE TEIL

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue du Frayol. Digues du Bourdary
Gouvernance	Commune du Teil – CC Rhône Helvie
Technique	Ex RN86 attenante à la digue
Administratif	Classé en B, EDD, consignes approuvées, diagnostic, inspection DREAL Qualification RAR en cours de la digue du Rhône

VIVIERS

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue Saint-Michel, digue Saint Nicolas, digue de Bellefontaine, en amont digues CNR de Donzère
Gouvernance	Commune de Viviers - CCDRAGA
Technique	
Administratif	Non classé (C)

BOURG-SAINT-ANDEOL

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue de laSouteyranne
Gouvernance	Commune de Bourg-Saint-Andéol - CCDRAGA
Technique	
Administratif	Non classé (C), inspection DREAL 2015

SAINT-JUST-D'ARDECHE

Situation	Protection contre les crues du Rhône : digue des Bancs Rouges
Gouvernance	Communes de Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Marcel-d'Ardèche - CCDRAGA, (anciennement : syndicat intercommunal de la digue du Banc Rouge). Propriété et gestion par la CCDRAGA
Technique	Rupture en 1993, travaux après diagnostic CNR
Administratif	Non classé (C), inspection DREAL prévue en 2016

3.2 Nord Ardèche

Doux à TOURNON-SUR-RHONE – SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

Situation	Protection contre les crues du Doux, et affluents (Pillet, Berthier)
Gouvernance	Communes de Tournon-sur-Rhône, Saint-Jean-de-Muzols, Communauté de Communes Hermitage-Tournonais
Technique	Travaux de dragage du Doux ((CCHT et de la confluence (par la CNR), travaux de confortement, projet de déversoirs sur les deux rives.
Administratif	Classées en B, EDD, diagnostic, consignes, inspection DREAL Travaux en cours (renforcement, curage) – projet de déversoirs

Deûme à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

Situation	Digue de protection d'une entreprise contre les crues de la Deûme
Gouvernance	Digue de Canson gérée par un industriel, territoire du SI des Trois Rivières - Cance
Technique	Digue en remblais. Projet de requalification et de confortement en cours

	Présence du barrage sur le Ternay en amont (gestion communale)
Administratif	Digue classée en C, EDD réalisée mais sera remise à jour dans le cadre du projet de requalification, réglementation en cours d'application.

Ay à SATILIEU

Situation	Digue de protection d'une entreprise contre les crues de l'Ay, du Nant
Gouvernance	Commune ? SIVOM Ay-Ozon ?
Technique	
Administratif	Digues non classées

Doux à LAMASTRE

Situation	Protection de la ville de LAMASTRE des crues du Doux
Gouvernance	Gestion communale, mais des moyens mis en œuvre très limités.
Technique	Digue en remblais et murs divers, jusqu'à 4m de haut. Large ouverture batardable
Administratif	Classement en C, inspection DREAL

3.3 Sud Ardèche

Eyrieux à BEAUCHASTEL

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Eyrieux
Gouvernance	La commune, le CG07 et le syndicat mixte Eyrieux Clair interviennent, mais il n'y a pas de gestionnaire identifié.
Technique	Remblais routier et ferroviaire, continuité aval en rive gauche avec la digue CNR « barrage » de l'aménagement de Beauchastel
Administratif	Classement C envisagé.

Rieutord à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

Situation	Digues de protection contre les crues du Rieutord
Gouvernance	Communauté de communes Barrès-Coiron, commune
Technique	Digue rive droite en partie ruinée lors de la crue de 2014
Administratif	Non classé

Lavezon à ROCHEMAURE-MEYSSE

Situation	Digues de protection contre les crues du Lavezon
Gouvernance	Communauté de communes Barrès-Coiron(projet de rapprochement avec la CC Rhône Helvie), CG07 (remblai routier en RG)
Technique	Mur en pierres maçonnées en RD, remblai routier + enrochement en RG
Administratif	Classées C

Ardèche à LALEVADE-D'ARDECHE

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Ardèche
Gouvernance	Commune, syndicat de l'Ardèche claire
Technique	Digue du pont des Issoux construite en 1995 après la crue de 1992 Digue de la passerelle de Bayzan, digue de Romégier ?
Administratif	Non classées (C, D)

Mialland à SAINT-PERAY

Situation	Digues de protection contre les crues du Mialland (et affluents : ruisseau de Hongrie)
Gouvernance	Commune
Technique	Digues en rive droite et rive gauche du Mialland
Administratif	Non classées (C, D)

Merdarie à ALISSAS

Situation	Digues de protection contre les crues du Merdarie
Gouvernance	Commune
Technique	Digues en rive droite et rive gauche du Merdarie
Administratif	Non classées

Remarques

1 - Plusieurs digues CNR d'affluents du Rhône et classées comme barrage ont très probablement un rôle hydraulique de protection contre les crues de l'affluent considéré :

- Digues de Sarras

Sur la Cance :

- digue Cnr (Cantieux)

Sur l'Ay :

- digue du Moulin (RD)

- digues entre le pont de la VF et le pont de la RN (RG et ED)

- Digue de Beauchastel (RG de l'Eyrieux)

- Digues de Charmes – Saint-Georges les Bains (Embroye)

- Digues du Pouzin (RG et RD de l'Ouvèze)

2 - Plusieurs barrages hydroélectriques et d'irrigation sont recensés en Ardèche, mais pas de barrages écrêteurs de crues significatifs (pour mémoire, ancien bassin écrêteur d'Annonay).

3 - Le périmètre de la CCHT Hermitage Tournonais comprend aussi des ouvrages hydrauliques - digues et bassins écrêteurs - situés dans la Drôme (cours d'eau Burge, Bouterne, Veaune, Torras).

4 – une partie de la commune du Pouzin (ZAC de Chambenier) est protégée par les ouvrages tous drômois situés en rive gauche de la Drôme et gérés par le SIVU Loriol-le Pouzin.

4 DEPARTEMENT DE LA DROME

4.1 Dignes du Rhône

PIERRELATE et DONZERE

Situation	Protection contre les crues du Rhône d'enjeux agricoles et d'habitats diffus. Dignes de Surelle, Radelier, Gravière, Frémigière-Faine. Présence d'une route nationale dans la fermeture du système d'endiguement
Gouvernance	Gestion assurée par le SIAGAR (Syndicat intercommunal de gestion des abords du Rhône), mais des moyens humains et financiers limités. Rapprochement évoqué du SIAGAR avec le syndicat intercommunal des digues du Rhône Lamotte Lapalud Mondragon, et la CC DRAGA (Bourg St Andéol)
Technique	Aménagements présents à l'aval immédiat du barrage de Donzère
Administratif	Classement en C («décret de 2007»), diagnostic détaillé réalisé, endiguement à cheval sur Vaucluse / Drôme (Frémigière)

ETOILE-SUR-RHONE

Situation	Protection contre les crues du Rhône d'enjeux agricoles et d'habitats diffus. Digue de Cholet (ancien chemin de halage), digue de Chastagnon (faible niveau de protection, désordres en 2003)
Gouvernance	Commune, ADBR (Association de Défense des Bords du Rhône)
Technique	Digue en remblai (Chastagnon), digue avec perré maçonné (Cholet)
Administratif	Classement en C («décret de 2007»)

Rhône à TAIN-L'HERMITAGE

Situation	Protection contre les crues du Rhône
Gouvernance	Commune de Tain-l'Hermitage
Technique	Digue avec perré maçonné, drain CNR
Administratif	Classé en B («décret de 2007»), EDD et consignes en cours, demande de qualification « Résistant à l'aléa de référence »

Rhône à SAULCE-SUR-RHONE

Situation	Protection contre les crues du Rhône, digue de Gazavel
Gouvernance	Communes de Saulce
Administratif	Dignes non classées

Rhône aux TOURRETTES

Situation	Protection contre les crues du Rhône, digue de Logis-Neuf
Gouvernance	Commune des Tourrettes
Technique	

Administratif	Digue non classée
---------------	-------------------

Rhône à MONTELIMAR - ANCONE

Situation	Protection contre les crues du Rhône d'enjeux agricoles et d'habitats diffus. Dignes de la Conférence, Joviac, Ponton
Gouvernance	Communes de Montélimar, Ancône
Technique	Présence de la RN102 avec rôle hydraulique
Administratif	Dignes non classées (C «décret de 2007»), diagnostic réalisé

Rhône à CHATEAUNEUF

Situation	Protection contre les crues du Rhône. Dignes de Balafray et Châteauneuf
Gouvernance	Commune
Technique	
Administratif	Dignes non classées

4.2 Bassin de la Drôme

LIVRON et LORIOLE

Situation	Protection des rives droites et gauche de la Drôme avant la confluence avec le Rhône.
Gouvernance	- rive droite LIVRON : propriété et gestion : gestion communale mais propriétés privées - rive gauche LORIOLE : SIVU Loriol-Le Pouzin Le SMRD (Syndicat mixte de la rivière Drôme) vient de prendre la compétence digue et intervient sur ces ouvrages (réalisation de VTA, entretien).
Technique	Dans la continuité des endiguements du Rhône de la CNR. Les endiguements sont constitués de remblais avec ponctuellement des protections contre l'érosion. Hauteur jusqu'à 4m. Problématique d'engravement à l'aval. Risques de prise à revers de l'endiguement CNR en cas de défaillance de la digue rive gauche. Protège la ZAC de Chambenier (située en Ardèche)
Administratif	Dignes classées en B et C («décret de 2007»), EDD en cours, application de la réglementation en cours

ALLEX, GRANE, EURRE

Situation	Protection des crues de la Drôme d'ALLEX et GRANE de quelques habitations (habitat diffus) et d'une carrière Protection contre les crues du Merdary, de la Riaille (??) (Eurre)
Gouvernance	Gestion communale des digues, et du lit de la Drôme par le SMRD (Syndicat mixte de la rivière Drôme). La gestion se limite néanmoins au

	minimum
Technique	Remblais fortement végétalisés de l'ordre de 2m au maximum
Administratif	Pas de classement à ce jour, classement C envisagé («décret de 2007»)

CREST et DIVAJEU

Situation	- protection contre les crues de la Drôme d'enjeux importants, industriel, zone d'activité, école et habitations - protection contre les crues de la Saleine de zones d'activités et de projet de zones d'activités.
Gouvernance	Gestion communale
Technique	Remblais avec perré maçonné, hauteur jusqu'à 3m. Remblais en mauvais état sur la Saleine, protection assurée par une RD en rive droite.
Administratif	Digues a priori de classe B («décret de 2007»), non classées.

PONTAIX

Situation	Digues de protection contre les crues de la Drôme, habitat diffus, terres agricoles
Gouvernance	Gestion communale ?
Technique	Digue à perré, extrémité aval très dégradée
Administratif	Non classée (C «décret de 2007»)

SAINTE CROIX

Digues de protection contre les crues de la Drôme

SAILLANS

Digues de protection contre les crues de la Drôme

Digues de protection contre les crues du ruisseau des Chapelains

DIE

Digues de protection contre les crues de la Drôme

Digues de protection contre les crues de la Meyrosse

SAINT-BENOIT-EN-DIOIS

Digue de protection contre les crues de la Drôme.

Quelques enjeux

MONTMAUR-EN-DIOIS

Digue de protection contre les crues de la Drôme.

Enjeux : carrières

RECOUBEAU

Digues de protection contre les crues de la Drôme

MONTLAUR-EN-DIOIS

Digue de protection contre les crues du Martrou

4.3 Bassin de l'Eygues

NYONS

Situation	Protection contre les crues de Nyons - Eygues - Sauve - différentes drayes (Antignans, Ruines, Ruinas, Geleron)..
Gouvernance	Intervention de la commune (travaux importants réalisés, dont plusieurs bassins de rétention) mais une gestion partagée dans les faits avec le SIDREI (Syndicat Intercommunal des Rives de l'Eygues inférieure). Projet de fusion des 3 syndicats de l'Eygues : SMIAA (84) Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues) – SIDREI (Syndicat Intercommunal des Rives de l'Eygues Inférieure) – SIDRESO (Syndicat Intercommunal des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oulle, 26-05)
Technique	Remblais avec perré maçonné sur l'Eygues, Remblais et murets divers sur les autres affluents.
Administratif	Classement en B et C («décret de 2007»)

VINSOBRES et MIRABEL-AUX-BARONNIES

Situation	Protection d'habitations localisées et d'enjeux agricoles des crues de l'Eygues des communes de VINSOBRES et MIRABEL-AUX-BARONNIES. Présence d'un certain nombre de drayes. Protection d'un camping important (Sagittaire).
Gouvernance	Gestion communale avec intervention du SIDREI (Syndicat des rives de l'Eygues inférieure)
Technique	Digue en remblais de hauteur inférieure à 2m.
Administratif	Classement C envisagé pour le système d'endiguement du Sagittaire («décret de 2015»)

LES PILLES

Situation	Protection d'habitations isolées, enjeux agricoles (crues de l'Eygues, du Bentrax)
Gouvernance	Gestion communale avec intervention du SIDREI (Syndicat des rives de l'Eygues inférieure)
Technique	Petite digue en remblais (2m), dégâts en 1992
Administratif	Pas de classement « décret de 2015 »

REMUZAT

Situation	Protection de REMUZAT à la confluence de l'Oulle et de l'Eygues Digues d'affluents (drayes). Présence d'une RD
Gouvernance	Gestion communale
Technique	
Administratif	Classement C envisagé («décret de 2007»)

SAINTE-JALLE

Situation	protection contre les crues de l'Ennuyé (affluent de l'Eygues), enjeux agricoles, habitat diffus
Gouvernance	Gestion communale ?
Technique	
Administratif	Non classée (C «décret de 2007»)

4.4 Bassin du Lez, Coronne, Hérin

SUZE-LA-ROUSSE, TULETTE, LA BAUME-DE-TRANSIT, TAULIGNAN

Situation	Protection contre les crues du Lez et affluents
Gouvernance	SMVBL Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
Technique	Digues de faible hauteur Projet de confortement, déplacement de digues (Suze-la-Rousse) Travaux de protection de Bollène (84)
Administratif	Digues non classées («décret de 2007»), bassin versant à cheval sur 26-84

4.5 Bassin de l'Ouvèze

BUIS-LES-BARONNIES

Situation	Protection contre les crues de l'Ouvèze et de ses affluents du secteur de BUIS-LES-BARONNIES
Gouvernance	Gestion communale avec l'appui du SMOP (fusion avec le syndicat SIABO)
Technique	Digues en remblais avec perré maçonné, mais également des ouvrages en remblais divers.
Administratif	Classement des ouvrages en B et C envisagé («décret de 2007»).

MOLLANS-SUR-OUVEZE

Situation	Protection des crues de l'Ouvèze constitué d'une route départementale et de digues
Gouvernance	Gestion communale
Technique	Ancien remblais ferroviaire et digues en remblais avec protection en enrochement d'une hauteur de l'ordre de 2m
Administratif	Classement C envisagé («décret de 2007»)

4.6 Bassin du Roubion-Jabron

Agglomération de MONTELMAR

Situation	Protection contre les crues du Roubion et du Jabron de l'agglomération de Montélimar.
Gouvernance	Gestion assurée par la commune de Montélimar avec l'appui du Syndicat Mixte du Bassin Roubion-Jabron. Transfert de la compétence Gemapi à l'agglomération de Montélimar, transfert pressenti au SMBRJ.
Technique	Remblais avec protection contre l'érosion dans la traversée de Montélimar. Les aménagements se placent dans la continuité des endiguements de la CNR.
Administratif	Digues classées B et C pour le Roubion et le Jabron («décret de 2007»), la réglementation est en cours d'application (consignes en cours)

Roubion à SAINT-MARCEL-LES-SAUZET

Situation	Protection contre les crues du Roubion de SAINT-MARCEL-LES-SAUZET
Gouvernance	Gestion communale avec l'appui du Syndicat Mixte du Bassin Roubion-Jabron
Technique	Remblais divers en mauvais état, hauteur de l'ordre de 2m, bassin écrêteur de crues (construction achevée en 2015)
Administratif	Classement en C envisagé («décret de 2007»)

CHATEAUNEUF-DU-RHONE

Situation	Protection contre les crues de la Riaille
Gouvernance	Sur la concession CNR, entretien CNR
Technique	Remblai, parements béton
Administratif	Non classé (C «décret de 2007»)

SAULCE-SUR-RHONE

Situation	Protection contre les crues :Olagner, Teyssonne, Mouillon, Riquette
Gouvernance	Gestion communale
Technique	Protège des habitations, quelques bâtiments industriels. Rejet dans le contre-canal CNR (Montélimar)
Administratif	Non classé (C «décret de 2007»)

4.7 Bassin versant de la Barberolle

Situation	BESAYES, CHARPEY, ALIXAN, MALISSARD, BOURG-LES-VALENCE, VALENCE, cours d'eau : Barberolle, + affluents Pétochin, Guimand,
Gouvernance	Jusqu'en 2015 gestion assurée par le SIABB (Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Barberolle, et les communes (barrage écrêteur du

	Lac des Couleures). Gestion par la CAVRSRA (Communauté d'Agglomérations Valence Romans Sud Rhône-Alpes) PAPI Véore-Barberolle en cours.
Technique	Digues hétérogènes, remblais et murets, souvent dégradés, végétalisés. Linéaire continu et important (10km). Plusieurs bassins écrêteurs participent à la protection contre les crues : barrage de Besayes, barrage du Lac des Couleures et remblai ferroviaire
Administratif	Classement en C et D envisagé («décret de 2007») Barrage de Besayes classé, digue de la salle polyvalente à Alixan classée C («décret de 2007»)

4.8 Bassin versant de la Véore

Situation	Protection de diverses communes (Beauvallon, Beaumont, Mallissard, Montéléger, Etoile-sur-Rhône), enjeux locaux et plus généralisés 80 km de digues
Gouvernance	SMBVV, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore, compétence Gemapi transférée à la CAVRSRA (Communauté d'Agglomérations Valence Romans Sud Rhône-Alpes)
Technique	Digues en remblai, hétérogènes, mal entretenues, canal de la Véore, des projets de bassins écrêteurs en cours (Montéléger) et de requalification de digues (effacement, déplacement). PAPI Véore-Barberolle en cours.
Administratif	Classement C et D envisagé («décret de 2007»)

4.9 Bassin versant de la Roubine

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Situation	Protection contre les crues de la Roubine, habitations, zone industrielle
Gouvernance	SIVOM du Tricastin, commune, Communauté de Communes Usd Rhône Provence.
Technique	Digues en remblai de faible hauteur
Administratif	Non classé (C et D «décret de 2007»), projet de travaux (arasement partiel, déplacement, confortement). EDD en cours

4.10 Bassin Herbasse/Savasse

Savasse à ROMANS-SUR-ISERE, PEYRINS

Situation	Protection contre les crues de l'agglomération de Romans-Sur-Isère
Gouvernance	Les aménagements sont gérés par le SIBCS (syndicat inter-communal des bassins du Châlon et de la Savasse), les ouvrages neufs ont été réalisés par la CAPR (communauté de communes du Pays de Romans). PAPI Herbasse en cours.
Technique	D'importants aménagements de rétention des crues ont été réalisés (dérivation et bassins écrêteurs de crue). Des digues historiques existent néanmoins sur le secteur, une gestion adaptée est progressivement mise

	en place. Travaux prévus sur Peyrins
Administratif	Une digue C et des barrages D classés à ce jour («décret de 2007»), aménagements plus anciens à classer (B et C «décret de 2007»). Application progressive de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques.

Herbasse à CLERIEUX

Situation	Protection contre les crues dans la traversée de CLERIEUX
Gouvernance	Les aménagements sont gérés par la commune, ils seront progressivement gérés par le SIABH (Syndicat inter-communal d'aménagement du bassin de l'Herbasse).
Technique	Un important projet de dérivation des écoulements et d'endiguement est en cours d'autorisation.
Administratif	Les digues (D et C «décret de 2007») seront classées dans le cadre de l'autorisation du projet.

Digue des Eaux Vives à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Situation	Accompagnement des écoulements pluviaux de la Combe des Egaux
Gouvernance	Gestion communale
Technique	Ouvrage de très petite taille.
Administratif	Classement effectif en digue de classe C («décret de 2007»).

Limone à CABARET-NEUF

Situation	Aménagements sur la Limone
Gouvernance	Gestion SIABH (Syndicat inter-communal d'aménagement du bassin de l'Herbasse).
Technique	Projet de requalification du secteur en cours
Administratif	Classement effectif en digue de classe C («décret de 2007»). Application de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques (registre, consignes, surveillance) non encore en place.

4.11 Bassin de la Joyeuse

MONTMIRAL, PARNANS, CHATILLON-SAINT-JEAN, SAINT-PAUL-LES-ROMANS

Situation	Protection contre les crues de la Joyeuse. Digue Margaron
Gouvernance	Gestion CAVRSRA (Communauté d'Agglomérations Valence Romans Sud Rhône-Alpes) , ex syndicat de la Joyeuse
Technique	Projet d'effacement de 1400 m de digues, création de 4 bassins écrêteurs en cascade, création d'un canal de décharge de 2,5 km de longueur
Administratif	Bassins écrêteurs de classe D (décret de 2007), aménagement hydraulique de classe C (décret de 2015)

4.12 Affluents de l'Isère

MARSANNE, CHAVANNES, CURSON

Situation	Protection contre les crues Veune / Merdariou
Gouvernance	Communes, Communauté de Communes de l'Hermitage-Tournois
Technique	Projets de bassins écrêteurs sur la Veune
Administratif	

4.13 Affluents du Rhône

TAIN-L'HERMITAGE, MERCUROL, CHANTEMERLE-LES-BLES

Situation	Protection contre les crues du Torras, Bouterne, Burge, Enjeux : habitations, usines, hôpital, écoles ..
Gouvernance	Communes, Communauté de Communes de l'Hermitage-Tournois
Technique	Digues en remblai en mauvais état, barrages écrêteurs de crues (Burge, Bouterne). Endommagement déversoir barrage de Mercuriol (octobre 2013), les réparations sont en cours. Projet de bassin écrêteur sur le Torras
Administratif	Plusieurs barrages écrêteurs classés. Pas de classement des digues à ce jour, classement en C envisagé («décret de 2007»)

LA-MOTTE-DE-GALAURE, SAINT-VALLIER,

Situation	Digues de protection contre les crues Orons-Collières Digue de la Motte-de-Galaure Projet de bassin écrêteur sur le Dolure Digues de Saint-Vallier Digue des Turailles (Bancel), Saint-Sorlin (Nant) Digue hameau des basses Clavettes (projet travaux)
Gouvernance	Communes, Communauté de Communes Porte Drôme-Ardèche (CCPDA)
Technique	Enjeux pas bien connus, cours d'eaux perchés
Administratif	Pas de classement à ce jour

4.14 Digues de campings

Nom	Commune	Cours d'eau
Camping des Chapelains	Saillans	Drôme RD, ruisseau des Chapelains
camping la Clairette, aval du Mémorial et du pont d'Espenel (protection de berge)	Espenel	Drôme RD
Campings de Vercheny (le Gap – les Tuillères)	Vercheny	Drôme RD

camping de Blacons (protection de berge)	Blacons	confluence Drôme RD/Gervanne
Camping de Pradelle	Pradelle	Rivière Roanne
Camping du Plantier	Luc-en-Diois	Drôme RG
Camping du Glandasse	Die	Maladrerie
camping de l'Hirondelle	Menglon	Le Bés RG
Camping de l'Ecluse	Bénivay-Ollon	Eyguemarse RG
Camping la Lavande Bleue Ballons	La Calandre (Ballons)	Vallée de l'Eygues
Camping les Ramières	Sahune	Vallée de l'Eygues
Camping du Sagittaire	Vinsobres	
Camping municipal	La Motte Chalancon	Vallée de l'Oulle
camping de l'Or vert	Aubres	Vallée de l'Eygues
Camping les Cigales	Sainte Jalle	Rivière l'Ennuye
<i>Camping ** ??</i>	<i>Bourdeaux</i>	
<i>camping la Condamine ??</i>	<i>Lus la Croix Haute</i>	
<i>Camping les Foulons ??</i>	<i>Sainte Croix</i>	La Drôme

5 DEPARTEMENT DE L'ISERE

5.1 Bassin du DRAC

Drac au droit de la Plaine de Reymure

Situation	Protection de la plaine de Reymure à VIF et VARCES contre les crues du Drac
Gouvernance	Gestion de l'ouvrage assuré par le SIGREDA (Syndicat intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents).
Technique	Merlon en terre d'environ un mètre à un mètre cinquante de hauteur. La digue assure ponctuellement une fonction de protection contre les inondations, mais également de canalisation du Drac (afin d'empêcher sa divagation).
Administratif	Classement en B, mise en place progressive de la réglementation

Drac au droit des captage de la Ville de Grenoble

Situation	Protection des captages d'eau potable de la Ville de Grenoble
Gouvernance	Gestion assurée actuellement par la SPL Eau de Grenoble
Technique	Ouvrages en remblais, de l'ordre du mètre
Administratif	Classement en digue de classe C

Drac au droit de Pont-Rouge à CLAIX

Situation	Canalisation du Drac pour éviter qu'il ne change de lit
Gouvernance	Gestion assurée actuellement par la SPL Eau de Grenoble au titre de la protection d'une conduite d'eau potable
Technique	Ouvrages en remblais, de l'ordre du mètre
Administratif	Classement en digue de classe B, pas de suivi réglementaire particulier, entretien assuré par SPL Eau de Grenoble.

Drac dans l'agglomération dans l'agglomération de Grenoble

Situation	En rive droite : - digue « Marcelline », protection de l'agglomération à partir de Pont-de-Claix à l'amont, ainsi que digues amont () - digue de Comboire - A 480 au droit de Grenoble En rive gauche : - digue de protection sur les communes de SEYSSINS, SEYSSINET-PARISSET et FONTAINE La fermeture est assurée à l'aval par l'aménagement hydroélectrique de Saint-Egrève.
Gouvernance	L'ensemble des digues sont gérées par l'ADIDR, hormis l'A 480 qui relève de la DIR Centre-Est.
Technique	- la digue « Marcelline » est majoritairement en remblais avec une section en béton, hauteur de l'ordre de 2m - la digue de Comboire est en remblais, hauteur allant jusqu'à 4m

	<ul style="list-style-type: none"> - l'A480 est une plate-forme routière - les digues de la rive gauche sont en remblais sur toute leurs longueurs. Les niveaux de protection vont de Q500 à Q200.
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> - digue « Marcelline » classée A et digues amonts classées C - digue de Comboire classée B - A 480 classée A <p>Les études de dangers des différents aménagements ont été transmises, les VTA sont réalisées sur les digues de l'ADIDR, doivent être réalisées pour les sections exploitées par la DIR Centre-Est</p>

La Gresse à VIF et VARCES

Situation	Protection de VIF et VARCES contre les crues de la Gresse
Gouvernance	Gestion de l'ouvrage assuré par le SIGREDA (Syndicat intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents).
Technique	Merlon en terre d'environ un mètre à deux mètres de hauteur, ponctuellement des quais en zone urbanisée.
Administratif	Classement en B, mise en place progressive de la réglementation

Le Lavenchon à SAINT-PAUL-DE-VARCES et VARCES

Situation	Protection de SAINT-PAUL-DE-VARCES et VARCES contre les crues du Lavenchon
Gouvernance	La gestion de la rivière est assurée par le Syndicat intercommunal du Lavenchon, qui assure également la gestion des digues. Mais les capacités financières et techniques sont limitées. Le classement a été réalisé aux communes.
Technique	Les endiguements résultent de curages progressifs et de protection localisées : remblais divers et ponctuellement des murets. Un déversoir a été mis en place.
Administratif	Classement des deux rives en classe C, réglementation en cours d'application.

Le Rif talon et le ruisseau de la Robine à CLAIX

Situation	Protection de quartiers de CLAIX des crues de deux cours d'eau secondaires.
Gouvernance	Pas de gestionnaire connu
Technique	Remblais divers de hauteur proche du mètre.
Administratif	Pas de classement, D éventuellement C (zone d'activité) envisagé.

La Bonne à VALBONNAIS

Situation	Digue de camping le long de la Bonne.
-----------	---------------------------------------

Gouvernance	Pas de gestionnaire connu.
Technique	Remblais
Administratif	Pas de classement, C envisagé

Aménagements torrentiels divers dans les vallées de la Malsanne, la Bonne

Situation	Divers aménagements de correction torrentiel
Gouvernance	Gestion communale et RTM
Technique	Ouvrages de correction torrentielle
Administratif	Pas de classement à ce jour.

Eau d'Olle à ALLEMOND

Situation	Protection contre les crues de l'Eau-d'Olle, aval immédiat du barrage EDF de classe A du Verney jusqu'à la confluence avec la Romanche
Gouvernance	ADIDR
Technique	Digues en remblais. Travaux commencés en juin 2016 pour obtenir un niveau de protection Q50.
Administratif	Classées en C, entretenues, EDD transmise et clôturée avec AP de travaux, consignes, VTA

Romanche et Lignarre dans la Plaine d'Oisans (Bourg d'Oisans)

Situation	Protection contre les crues de la Romanche (de la confluence de la romanche avec le Vénéon jusqu'à la confluence avec l'Eau d'Olle) et de la Lignarre
Gouvernance	ADIDR
Technique	Digues en remblai principalement. Pas de projet de travaux défini pour le moment.
Administratif	Classées B, C, entretenues, EDD transmise, consignes, VTA

Romanche à Séchilienne, Péage de Vizille, Vizille

Situation	Protection contre les crues de la Romanche
Gouvernance	SYMBHI et ADIDR. L'ADIDR devrait être seule gestionnaire une fois les travaux terminés.
Technique	Travaux importants quasiment terminés (confortement, rehausse, déversoirs) pour obtenir un niveau de protection Q100.
Administratif	Classées B, C, entretenues, EDD transmise et clôturée avec AP de travaux, consignes, VTA

5.2 Bassins de l'Isère

Isère en amont de Grenoble dans le département de l'Isère

Situation	La protection du Grésivaudan contre les crues de l'Isère est assurée : - par des digues gérées par l'ADIDR - l'A41 géré par l'AREA - la voie ferrée Chambéry-Grenoble gérée par RFF
Gouvernance	L'ADIDR est le gestionnaire des endiguements existants, et dispose de capacités techniques et financières adaptées. AREA et RFF ne portent pas les problématiques liées à la gestion des ouvrages. Le SYMBHI réalise actuellement un très important projet de requalification des endiguements et de stockage dynamique des écoulements au travers de casiers d'inondation contrôlée. Les ouvrages seront transmis à l'ADIDR.
Technique	Après requalification (en cours sur une première tranche, l'ensemble sera fonctionnel dans une décennie), les aménagements assureront une protection jusqu'à Q200 avec un niveau de sûreté calé à Q500. Les enjeux sont très importants à l'aval du secteur (agglomération de Grenoble), ils diminuent en remontant la vallée de l'Isère. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont concernées, principalement au droit de l'agglomération de Grenoble, mais aussi tout au long de l'Isère. Une surveillance de qualité est réalisée, et des moyens conséquents, tant financiers que techniques, sont mis en œuvre. PAPI Isère amont.
Administratif	Les ouvrages existants sont classés (digues de classe A à D). L'ensemble du périmètre est couvert par une étude de dangers. L'exploitation des ouvrages linéaires de transport (autoroute et voie ferrée) reste en suspens. De plus, en ce qui concerne les consignes en crue, des questions se posent quant à l'implication des collectivités au niveau de la transition consigne/PCS.

Isère dans la traversée de Grenoble

Situation	La protection contre l'inondation est assurée par des quais et renforcement de berges historiques. Il n'y a pas de digue au sens traditionnel du terme, dans la mesure où les mouvements de terres sont très importants et intégrés à l'urbanisme.
Gouvernance	Pas de gestion « digue » spécifique.
Technique	Les aménagements ne sont couverts que par des études hydrauliques liées à l'inondabilité du secteur.
Administratif	Les ouvrages ne sont pas classés à cause du caractère atypique des aménagements qui fait que l'application de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques n'apporte pas techniquement de plus-value. Ce secteur ne doit néanmoins pas être oublié dans la mesure où la continuité amont/aval de la protection doit être assurée.

Barrage de Saint-Egrève

Situation	La protection de l'aval de Grenoble est réalisée par l'aménagement hydroélectrique de Saint-Egrève (EDF), puis par des digues gérées par l'ADIDR. Le système intègre également les endiguements de la Vence depuis la voie ferrée.
-----------	--

Gouvernance	L'exploitation est assurée par EDF qui dispose de moyens techniques et financiers adaptés.
Technique	Le niveau de connaissance de la constitution des ouvrages peut être amélioré sur certains secteurs. Les enjeux sont forts, tant que le plan humain qu'économique.
Administratif	L'aménagement hydroélectrique est classé en barrage de classe B, bien qu'il ait également des fonctionnalités de digues. Les digues de l'aménagement de Saint-Egrève qui ne participent pas à la production seront prochainement classées en digue.

Isère entre les pont et seuil Pique-Pierre

Situation	Les remblais de Grenoble, rive gauche (Presqu'île scientifique) s'arrêtent au droit du pont ferroviaire « Pique Pierre », les rives de l'Isère ne sont pas intégrés au sein de la concession EDF qu'à partir du seuil « Pique Pierre » situé 50m à l'aval.
Gouvernance	Ce secteur n'était géré par personne. C'est pourquoi dans le cadre de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la ZAC de la Presqu'île, la gestion de ce secteur a été remise à la SEM INNOVIA, l'aménageur de la Presqu'île scientifique. Et ceci dans la mesure où un projet de reprise de ce secteur dans le cadre de l'aménagement d'un rétablissement routier est porté.
Technique	Digue en remblai, présence d'une station de relevage des eaux usées.
Administratif	Classement en digue de classe B.

Isère en Isère à l'aval de Grenoble

Situation	L'Isère est endiguée des deux côtés jusqu'à la fin de la plaine.
Gouvernance	La gestion est assurée par l'ADIDR qui dispose des moyens techniques et financiers nécessaires.
Technique	Le niveau de protection varie d'amont en aval, dépassant les 200 ans à Grenoble, jusqu'à moins de trente ans à l'extrémité aval. Le niveau de connaissance de la constitution des ouvrages peut encore être amélioré sur certains secteurs. Les enjeux sont forts, tant que le plan humain (plusieurs dizaines de milliers de personnes) qu'économique (zones d'activités importantes concernées).
Administratif	Les ouvrages principaux sont classés (barrage de classe B, digues de classe B à C). L'ensemble du périmètre classé est couvert par une étude de dangers. Sur la délimitation du système, deux thématiques se posent : - des digues de fermeture restent à classer lorsque la remise en gestion à l'ADIDR sera effective ; - les digues de l'aménagement de Saint-Egrève qui ne participent pas à

	<p>la production seront prochainement classées en digue. De plus, comme le secteur Isère amont en ce qui concerne les consignes en crue, des questions se posent quant à l'implication des collectivités au niveau de la transition consigne/PCS.</p>
--	---

Furon à SASSENAGE

Situation	Le Furon est endigué sur son cône de déjection dans la traversée de SASSENAGE.
Gouvernance	La gestion est assurée par l'ASA de Comboire à l'Echaillon. La commune de SASSENAGE assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de confortement. L'ASA dispose de compétences techniques dans le cadre de l'Union des ASA, mais les effectifs restent fragiles.
Technique	Les ouvrages actuels sont dans un état très moyen, mais un projet global de confortement vient d'être autorisé.
Administratif	La digue rive gauche est classée en B, la digue rive droite relève du C. La clarification entre les interventions de la commune et de l'ASA doit être entreprise dans le cadre de la rédaction des consignes.

Craponoz à CROLLES et BERNIN

Situation	Le Craponoz est endigué sur son cône de déjection dans la traversée des communes de CROLLES et BERNIN.
Gouvernance	Le Craponoz est un cours d'eau torrentiel. La tête de bassin est gérée par l'Etat (RTM), la partie amont des endiguements par les deux communes et la traversée par l'ASA de Bresson à Saint-Ismier.
Technique	Les ouvrages actuels sont dans un état très moyen, mais un projet global de confortement est en cours de définition. Ce projet intègre une plage de dépôts en amont et un bassin aval de dépôt/rétention. La plate-forme ST Microelectronics est concernée.
Administratif	Le classement n'est pas réalisé à ce jour (B si prise en compte des enjeux industriels ou C), il sera réalisé dans le cadre de l'autorisation du projet.

Ruisseau de CROLLES

Situation	Le Ruisseau de Crolles est endigué sur son cône de déjection dans la traversée des communes de CROLLES.
Gouvernance	Le ruisseau de Crolles est cours d'eau torrentiel, la tête de bassin est gérée par l'Etat (RTM), la commune de Crolles assure la gestion de la suite.
Technique	Un projet de confortement est en cours de définition. Quelques centaines de personnes sont concernées (contexte torrentiel, seules les zones concernées)
Administratif	Le classement n'est pas réalisé à ce jour (classement C), il sera réalisé dans le cadre de l'autorisation du projet.

Domeynon à DOMENE

Situation	Le Ruisseau de Crolles est endigué sur son cône de déjection dans la traversée des communes de DOMENE.
Gouvernance	Le Domeynon est un cours d'eau présentant un caractère torrentiel marqué. La commune de Domène est gestionnaire dans toute la traversée du village, l'ASA de Lancey à Gières est gestionnaire de la section au droit de la chantourne, l'ADIDR gère la partie influencée par le remous de l'Isère.
Technique	Depuis les crues de 2005, la commune a réalisé un certain nombre de diagnostics et travaux de confortements (reprise de digue, création d'un piège à embâcles et plage de dépôt
Administratif	Les rives droite et gauche sont classées en classe C.

Plage de dépôt du Versoud

Situation	La plage de dépôts du Versoud sur la commune du VERSOUD protège quelques habitations contre les crues du Versoud
Gouvernance	La gestion est assurée par l'association syndicale de LANCEY à GIERES
Technique	Ouvrage en terre de l'ordre de 2m de haut.
Administratif	Classé en barrage de classe D, VTA réalisée en 2014.

Bassins du Verderet à EYBENS

Situation	Trois bassins de rétention permettent le laminage des crues du Verderet.
Gouvernance	La gestion est assurée la commune.
Technique	Ouvrage en terre, le plus grand bassin est aménagé en vélodrome.
Administratif	

Plage de dépôt du Sonnant à GIERES

Situation	La plage de dépôts aval permet la protection de plusieurs habitations sur la commune de GIERES
Gouvernance	La gestion est assurée par l'association syndicale de LANCEY à GIERES
Technique	Ouvrage en terre de l'ordre de 2m de haut.
Administratif	Classé en barrage de classe D

Roize à VOREPPE

Situation	Les endiguements encadrent la Roize sur son cône de déjection au droit de la commune de Voreppe.
Gouvernance	Gérée par l'ASA de Pique-Pierre à Roize
Technique	Aménagements ayant été confortés dans les années 1980
Administratif	Non classé à ce jour, classe C envisagée.

Morge à MOIRANS

Situation	La Morge est endiguée sur sa partie aval
Gouvernance	Gérée par l'ASA de Voreppe à Moirans
Technique	Peu de connaissances disponibles, diagnostic en cours de réalisation
Administratif	Non classé à ce jour, classe C envisagée.

Le Charmeyran à LA TRONCHE

Situation	Le charmeyran est un cours d'eau torrentiel fortement aménagé
Gouvernance	La propriété est privée, la commune intervient au coup par coup mais sans être gestionnaire.
Technique	Hétérogénéités très fortes (murs, remblais), mais pas de véritables « digues ». Enjeux forts, notamment de par la densité de la population et la présence de l'Hôpital nord de Grenoble.
Administratif	Non classé à ce jour, classe B ou C en fonction des hypothèses de calcul de la zone protégée (prise en compte de l'ensemble du cône ou d'une seule bande).

MEYLAN

Situation	Divers torrents sur le cône de déjection
Gouvernance	Gestion ONF/RTM sur la partie amont, communale ensuite
Technique	Aménagements divers
Administratif	Non classé à ce jour, classe C ou D en fonction des aménagements.

BIVIERS

Situation	Divers torrents sur le cône de déjection
Gouvernance	Gestion ONF/RTM sur la partie amont, communale ensuite
Technique	Aménagements divers
Administratif	Non classé à ce jour, classe C envisagée.

Manival à SAINT-ISMIER

Situation	Endiguements et ouvrages de correction torrentiel sur le torrent du Manival
Gouvernance	Gestion ONF/RTM sur la partie amont, communale ensuite
Technique	Aménagements divers
Administratif	Non classé à ce jour, classe C envisagée.

Vorz

Situation	Endiguements et ouvrages de correction torrentiel sur le torrent du Vorz (partie amont)
Gouvernance	Des travaux en urgence ont été réalisés par la communauté de communes du Grésivaudan suite aux crues de 2005. A ce jour la

	communauté de commune n'est néanmoins pas gestionnaire des endiguements.
Technique	Aménagements divers, dont une plage de dépôts.
Administratif	Non classé à ce jour, classe C envisagée.

5.3 Nord Isère

Sanne à SALAISE-SUR-SANNE

Situation	Protection de Salaise-sur-Sanne et de la ZIP (zone industrialo-portuaire) de Salaise-Sablons contre les crues de la Sanne.
Gouvernance	Gestion par le SIAH du Bassin de la Sanne pour les digues et du Syndicat mixte de la ZIP pour le bassin de rétention de la Fontanaise (barrage de classe C).
Technique	Système actuel de protection contre les crues issu d'un projet d'aménagement global de la Sanne à la fin des années 90 (suite à crue de 1993, Q>50ans). Absence d'entretien des digues sur l'aval du système, dans la traversée de la ZIP (pour laquelle un important projet d'extension est en préparation). Lors la crue du 04/11/2014, inondation du CCial « Green 7 » suite aux débordements de la Sanne dans une zone non endiguée en aval RG de la RN7 (présence auparavant d'un bâtiment et de murs qui ont apparemment depuis été détruits).
Administratif	Classement C notifié en 2013. EDD prévue pour 2015 portant sur le fonctionnement global du système (digues +bassin écrêteur).

Bourbre à BOURGOIN-JALLIEU

Situation	Protection de Bourgoin-Jallieu contre les crues de la Bourbre (quartiers Champaret, Pré-Bénit et Jallieu-centre).
Gouvernance	Pas de gestionnaire actuellement identifié.
Technique	Des aménagements généralement de hauteur limités (< 2 m) formés de remblais divers et de murets.
Administratif	Pas de classement à ce jour, C ou B envisagé.

Bassins de la Bourbre

Situation	Bassin versant de la Bourbre
Gouvernance	Actions de lutte contre les inondations menées par le SMABB (syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre). PAPI Bourbre porté par le SMABB.
Technique	Création d'ouvrages de lutte contre les inondations : Bassin de rétention de la Plaine réalisé en 2008/2009 à Nicolas-Vermelle sur l'Agy pour écrêter les crues en amont de Bourgoin-Jallieu. Bassin en déblais (ancienne carrière) non classé OH. D'autres aménagements sont en projet, y compris la protection rapprochée de certaines zones (Pont de Chéry, ZAC de St-Jean-de-

	Soudain, St Victor de Cessieu aval)
Administratif	Ne relève pas de la réglementation actuelle sur la sécurité hydraulique (pas de mise en charge)

L'Oron à BEAUREPAIRE et SAINT-BARTHELEMY

Situation	Protection contre les crues de l'Oron
Gouvernance	- Gestion a priori communale. - Maîtrise d'ouvrage des travaux par le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
Technique	Remblais et murets divers de faible hauteur (< 2m) Dans la traversée de Beaurepaire, les ouvrages sont récents, issus des travaux d'aménagement hydraulique réalisés au début des années 2000 avec pour objectif le passage d'une crue de 150 m ³ /s (Q100 évaluée à 150-200 m ³ /s).
Administratif	Classement envisagé en B ou C.

Le Rival à BREZINS

Situation	Bassin écrêteur de crue
Gouvernance	Syndicat Intercommunal d'aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
Technique	
Administratif	Classement en barrage de classe D

5.4 Fleuve Rhône

Rhône à VIENNE

Situation	Route Nationale 7
Gouvernance	DIR Centre-Est
Technique	Remblai d'infrastructure
Administratif	Non classé, éventuellement B envisagé

Rhône à SEYSSUEL

Situation	Autoroute A7
Gouvernance	ASF
Technique	Remblai d'infrastructure
Administratif	Non classé, éventuellement C voir B.

Rhône à SABLONS

Situation	Digue du Maréchal de Villard, entre le Vieux Rhône et le canal d'amenée de Péage de Roussillon
Gouvernance	Commune de Sablons

Technique	En bordure de voirie départementale
Administratif	Non classé, a priori C

5.5 Affluent du Rhône

AOSTE - ROMAGNIEU

Situation	Protection contre les crues du Guiers en rive gauche
Gouvernance	Communes
Technique	Ancienne digue sarde – perré maçonné
Administratif	Pas de classement des digues à ce jour, classement en B envisagé

6 DEPARTEMENT DE LA LOIRE

6.1 Nord du département

Loire et affluents à ROANNE

Situation	<p>Protection de Roanne contre les crues de la Loire, et les endiguements de fermeture du Renaison</p> <p>Digues dans la traversée de l'agglomération de Roanne de trois affluents : Renaison et l'Oudan. L'endiguement n'est pas continu pour ces affluents sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération et protège des habitations.</p> <p>Protection d'un lotissement isolé en amont sur l'Oudan.</p>
Gouvernance	<p>Les digues de la Loire sont gérées par l'Etat (DDT42). Les endiguements aval du Renaison sont également intégrés de part leur fermeture du système de protection.</p> <p>Les endiguements de la traversée de ROANNE du Renaison et de l'Oudan et relèvent de la Ville de ROANNE sur leur partie aval.</p> <p>Une digue en amont sur l'Oudan protège un lotissement, elle est gérée par la copropriété (digue du Clos Jean Moulin)</p>
Technique	<p>Au niveau Certains tronçons présentent des hauteurs importantes (jusqu'à 6m), et sont circulables (voirie communale).</p> <p>Les digues de l'Oudan et du Renaison sont constitués de remblais, souvent de taille importante (quelques mètres).</p> <p>La digue du lotissement sur l'Oudan est en remblai, de faible hauteur (1.5m).</p>
Administratif	<p>Les digues de la Loire et les endiguements de fermeture sont classés en digues de classe B. L'étude de dangers a été transmise, la gestion est assurée et la réglementation est progressivement appliquée (consigne, registre, etc).</p> <p>Les digues de l'Oudan et du Renaison sont classés en C (B pour la fermeture de la Loire du Renaison). La gestion se met progressivement en cours.</p> <p>La digue du Clos Jean Moulin est classée en C, mais il n'y a pas de véritable gestion.</p>

Montouse à Saint-Alban-Les-Eaux

Situation	Digue de protection d'une usine d'embouteillage d'eau minérale
Gouvernance	La gestion est assurée par la société des eaux minérales de Saint-Alban-

	les-Eaux.
Technique	Digue en remblai de grande hauteur (8m environ), de part le décaissement des terrains limitrophes.
Administratif	La digue est classée en C, la réglementation est progressivement mise en œuvre.

Digues de Loire en aval de Roanne

Situation	Digues agricoles à l'aval de Roanne.
Gouvernance	Pas de gestionnaire identifié
Technique	Remblais divers, ponctuellement de hauteur importante.
Administratif	Pas classé

Digue du Bezo à CHARLIEU

Situation	Protection d'un lotissement à CHARLIEU
Gouvernance	Propriété et gestion communale mais intervention ponctuelle du syndicat de rivière SYMISOA (Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents) en gestion.
Technique	Remblais divers de l'ordre de 2m de haut. Des problèmes de stabilité et d'érosion importants se posent.
Administratif	Digue classée en C.

Gand à SAINT-CYR-DE-FAVIERES

Situation	Protection d'un lotissement des crues du Gand.
Gouvernance	La commune assure la gestion de la digue.
Technique	Remblais et murets divers de conception récente.
Administratif	Non classée, relève de la classe en C

Loire en amont, dans la traversée et en aval de FEURS

Situation	Digues agricoles en amont et aval de FEURS, protection d'une voie de circulation et d'habitations.
Gouvernance	La propriété et la gestion sont assurées par l'ASA de la plaine du Forez sur l'ensemble du linéaire. Les moyens de l'ASA sont néanmoins très limités.
Technique	Digues en remblais de taille limitée pour les enjeux agricoles (>2m), de l'ordre de 2m pour la protection des habitations.
Administratif	Digues classées en D en amont et aval (enjeux agricoles) et classée en C dans la traversée (enjeux habitation). La réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques n'est pas appliquée à ce jour.

L'Aix à SAINT-GERMAIN-l'AVAL

Situation	Protection d'un espace sportif et de quelques habitations à SAINT-GERMAIN-l'AVAL
Gouvernance	Pas de gestionnaire identifié
Technique	Remblais en terre de l'ordre de 2m.
Administratif	Pas de classement, D envisagé

6.2 Sud de la Loire

SAINT-ETIENNE

Situation	Plusieurs cours d'eau et secteurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> - protection d'habitations dans la vallée de l'Ondaine (commune du Chambon-Feugerolles). - protection d'enjeux industriels (poste RTE), zone d'activité et habitations, sur l'amont de Furan (avant la confluence avec l'Onzon) et sur la partie aval (après l'hôpital) dans l'agglomération de Saint-Etienne. - protection de l'hôpital nord contre les crues du Furan - protection de SET Forges Extrusion des crues du Gier
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Ondaine : pas de gestionnaire identifié. - Furan amont et aval : pas de gestionnaire identifié - Furan hôpital : gestion assurée par le CHU Gier : pas de gestionnaire identifié, industriel ou syndicat de rivière Animation des contrats de rivière par Saint-Etienne Métropole
Technique	<ul style="list-style-type: none"> - Ondaine : protections constituées de tronçons en remblais et murs divers de l'ordre du mètre, pas de continuité des endiguements. - Furan amont et aval : essentiellement des murets, plus ou moins continus de taille limitée (1m). - Furan hôpital nord : digue en remblais allant jusqu'à 5m de haut environ, Niveau de protection Q100 (200m³/s). - Gier : digue en remblais de moins de 2m
Administratif	<p>Ondaine, Furan amont et Gier : pas de classement.</p> <p>Furan hôpital : classement en B, EDD réalisée et transmise, réglementation en cours de mise en œuvre.</p>

7 DEPARTEMENT DU RHONE

7.1 Fleuve Rhône

Rhône (RG) à Villeurbanne

Situation	Protection de Villeurbanne contre les crues du Rhône par : - au nord le boulevard Laurent Bonnevey Nord, - à l'est le boulevard périphérique Est. correspondant à la digue historique des Brotteaux
Gouvernance	Le boulevard Laurent Bonnevey Nord est géré par le Grand Lyon et le boulevard périphérique Est par le Conseil Général 69. Dans le cadre de la réorganisation des collectivités (loi du 27/01/2014), la Métropole de Lyon récupérera l'ensemble des ouvrages au 01/01/2015.
Technique	Les ouvrages qui correspondent à des remblais d'infrastructures routières ont des caractéristiques géométriques massives. La protection est assurée pour des crues de période de retour extrêmement rares. La mise en charge est très faible de part l'évolution des conditions hydrauliques du Rhône (enfouissement du lit).
Administratif	Classement B réalisé (AP du 02/06/2014). À ce jour il n'y a pas de gestion spécifique des ouvrages hydrauliques (surveillance, consigne)

Rhône (RG) à Vaux-en-Velin

Situation	La protection de Vaux-en-Velin (et d'une partie de Villeurbanne et de Décines) contre les crues du Rhône est assurée : - par les remblais routiers formés par l'A42 et la RN346 (« rocade Est ») ; - une digue construite dans les années 50 le long du canal de fuite de l'usine hydroélectrique EDF de Cusset (digue de Saint-Jean), afin de protéger le quartier St-Jean contre les inondations par remous du Rhône dans le canal. - une digue de second rang dédiée à la protection contre les crues (digue communale de Vaux-en-Velin)
Gouvernance	La propriété et la gestion sont différentes suivant les ouvrages : - remblais routiers : DIR Centre-Est - digue de Saint-Jean : propriété de Villeurbanne et Vaux-en-Velin, mais pas de gestion particulière. Elle devrait être transférée prochainement au Grand Lyon. À noter que la digue est située, au moins en partie, sur le domaine concédé EDF. - digue de Vaux-en-Velin : propriété et gestion communale.
Technique	Les remblais routiers ne permettent pas d'assurer une protection contre les crues au-delà de la Q100 dans la mesure où des rétablissements inférieurs laissent passer l'eau pour des crues d'occurrences plus rares. Le niveau de protection théorique de la digue communale de Vaux-en-Velin est estimé à Q200.
Administratif	Classement de l'ensemble du système en classe B (prévu pour la fin de l'année 2014). Le classement est notifié à chaque gestionnaire, mais une étude de dangers global sera réalisée.

Rhône (RG) à Vilette-d'Anthon

Situation	Protection d'un golf et d'un camping sur la commune de Vilette-d'Anthon. Digue du golf Club, digue de la Regniere
Gouvernance	Camping et club de golf.
Technique	
Administratif	Classement D (ou C).

Rhône (RD) à Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite

Situation	Protection d'Oullins, La Mulatière et Pierre-Bénite par l'A7 et les endiguements de l'aménagement CNR de Pierre-Bénite contre les crues du Rhône.
Gouvernance	Gestion de l'A7 assurée par la DIR Centre Est. Gestion des digues de l'aménagement de Pierre-Bénite (en RG du Rhône ainsi que le long du cours aval de l'Yzeron influencé par le remous du Rhône) assurée par la CNR.
Technique	
Administratif	Pas de classement de l'A7 envisagé, parce qu'il n'y a pas de véritable fonctionnalité de digue à l'origine. Les endiguements de Pierre-Bénite font l'objet d'un classement global en tant que barrage de classe B

Rhône (RG) à Feyzin, Sérézin, Solaize

Situation	Digue de séparation entre le Vieux-Rhône et le canal de fuite de l'usine de Pierre-Bénite.
Gouvernance	Gestion assurée par la CNR, l'ouvrage faisant partie de l'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite.
Technique	Digue d'une dizaine de km de long. La rupture, bien que considérée comme fortement improbable, serait susceptible de submerger le canal de fuite puis éventuellement les terrains en RG de celui-ci (présence de la raffinerie de Feyzin).
Administratif	Les endiguements de Pierre-Bénite sont classés en tant que barrage de classe B

Rhône à Condrieu

Situation	Protection de la plaine de Condrieu contre les crues du Rhône. Historiquement la plaine était partiellement protégée par la digue des Pêcheurs qui se raccorde en amont au remblai insubmersible de la voie ferrée Lyon-Nîmes. Cette digue a été prolongée par la CNR (au droit du camping de Condrieu) dans le cadre de l'aménagement du Péage-de-Roussillon.
Gouvernance	Gestion communale de la digue des Pêcheurs à confirmer.
Technique	Digues de moins de 2m de haut, mais la protection réelle doit être précisée.
Administratif	

7.2 Lyon

Vallée de l'Yzeron – agglomération de Lyon

Situation	Plusieurs tronçons de digues pas forcément continus, protection de quartiers localisés (poches de quelques maisons à 50 CHARBONNIERE, FRANCHEVILLE, TASSIN-LA-DEMI-LUNE, OULLINS.
Gouvernance	Gestion assurée par le Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC). Moyens conséquents.
Technique	Projet de confortement des digues, et réalisation de deux bassins écrêteur (classement envisagé classe A et C). Objectif de protection Q30 actuel, passant à Q100 avec la mise en service des bassins
Administratif	Classement en C de chaque digue.

Bassin versant de la Brévenne Turdine : PAPI en cours, présence de digues, projets de bassins écrêteurs

7.3 Bassin de la Saône

La Saône à ALBIGNY et ROCHE-TAILLEE-SUR-SAONE – agglomération de Lyon

Situation	Protection contre les crues de la Saône par deux infrastructures de transport : - RD 433 - voie ferrée Lyon-Paris
Gouvernance	A priori Conseil Général et RFF.
Technique	Protection d'enjeux ponctuels.
Administratif	Pas de classement à ce jour, C envisageable

Vallée de la Saône à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Situation	Protection d'enjeux divers localisés, notamment agricoles. Casiers d'inondation.
Gouvernance	Territoire de l'EPTB Saône-Doubs. Gestion par syndicats ou CC
Technique	Digue de hauteur limitée (1m)
Administratif	Pas de classement, D envisageable

8 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

8.1 CHAMBERY/AIX-LES-BAINS

Bassin Chambérien

Situation	Protection du bassin Chambérien contre les crues de la Leysse, l'Hyères et leurs affluents.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Gestion par Chambéry Métropole sur son secteur de compétence, qui commence à mettre en place progressivement une gestion effective des ouvrages.- L'aval du bassin (communes du Bourget, Voglans, Viviers) relève, lui, de la CALB (Communauté d'agglomération du lac du Bourget), uniquement compétente pour l'entretien des cours d'eau.- Chambéry métropole et la CALB sont regroupés dans le syndicat mixte fermé qu'est le Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB). Le CISALB est la structure porteuse du contrat de bassin versant du lac du Bourget et est impliqué dans toutes les démarches engagées sur le bassin versant, y compris dans le domaine des risques d'inondation. Le CISALB est maître d'ouvrage du PAPI 2 Lac du Bourget.
Technique	Gestion globale des cours d'eau principaux et des affluents dans le cadre du Schéma directeur des aménagements nécessaires pour la protection contre les crues du bassin chambérien adopté en 2000. Ont déjà été réalisés l'aménagement de la confluence Leysse-Albanne et le bras de décharge de la Leysse. Le projet d'aménagement de la confluence Leysse-Hyères a démarré en 2014 : objectifs hydrauliques (transit de la crue centennale sans débordement) et environnementaux (renaturation du cours d'eau, équilibre géomorphologique) + importants travaux de confortement/reconstruction des digues de la Leysse et de l'Hyères. Des travaux de récréation d'un lit pour le Nant Petchi devraient permettre de supprimer certaines digues.
Administratif	Classement de trois systèmes en B sur la Leysse et l'Hyères. Les endiguements sur les affluents ne sont pas encore classés. Mise en place progressive de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques.

Sierroz à AIX-LES-BAINS

Situation	Protection d'AIX-LES-BAINS contre les crues du Sierroz entre le Pont Rouge et le pont SNCF.
Gouvernance	<p>Gestion de fait par la commune d'AIX-LES-BAINS : la commune prévoit ainsi la réalisation de travaux de confortement des digues suite au diagnostic qu'elle a fait réaliser en 2011, mais la commune refuse d'endosser le statut de responsable d'ouvrage (renvoie la responsabilité à RFF).</p> <p>Même si cela est envisagé depuis plusieurs années, la CALB n'a, à ce jour, toujours pas pris la compétence « protection contre les inondations ».</p>
Technique	Remblais jusqu'à 4 à 5 m de haut, avec une problématique ponctuelle de lit perché.
Administratif	Ouvrages non classés, C envisagé.

8.2 Bassin de l'Isère

Isère en Combe de Savoie

Situation	Les aménagements protègent la combe de Savoie, notamment les agglomérations d'Albertville et Montmélian, des crues de l'Isère et de l'Arc à sa confluence avec l'Isère.
Gouvernance	Les ouvrages relèvent de l'Etat et c'est la DDT73 qui en assure la gestion. Cette gestion est néanmoins en cours de transfert au SISARC, qui vient de prendre la compétence par voie de convention dans le cadre du PAPI Combe de Savoie.
Technique	La connaissance des ouvrages est moyenne : - bonne connaissance hydrologique et hydraulique de par les études relatives au risque d'inondation ; - connaissances géotechniques très limitées. La présence de la RN6 qui assure la continuité de l'endiguement est à noter. Les moyens humains dédiés sont insuffisants, notamment en période de crue. La surveillance programmée se met progressivement en place.
Administratif	L'ensemble des ouvrages sont classés (2 digues de classe B, le reste du linéaire est en C et D). Des études de dangers partielles ont été réalisées au droit des aménagements B.

RN90 à ALBERTVILLE

Situation	La RN 90 assure la protection contre les crues de l'Isère à l'amont de l'agglomération d'Albertville.
Gouvernance	Les ouvrages pourraient relever de la DIR Centre-Est.
Technique	
Administratif	Cet aménagement n'est pas classé à ce jour, le classement en B est envisagé.

Isère en amont d'ALBERTVILLE

Situation	Divers aménagements de très petite taille assurant la protection d'enjeux très localisés.
Gouvernance	Non connue
Technique	Ouvrages de taille très limitée
Administratif	Ouvrages éventuellement à classer en D

Doron de Bozel

Situation	Divers aménagements de très petite taille assurant la protection d'enjeux très localisés
Gouvernance	Non connue
Technique	Ouvrages de taille très limitée
Administratif	Ouvrages éventuellement à classer en D

Isère autour de BOURG-SAINT-MAURICE

Situation	Divers aménagements de très petite taille assurant la protection d'enjeux très localisés
Gouvernance	Non connue
Technique	Ouvrages de taille très limitée
Administratif	Ouvrages éventuellement à classer en D

VAL D'ISERE

Situation	Aménagements de petite taille assurant la protection d'enjeux très localisés
Gouvernance	Commune
Technique	Ouvrage de taille très limitée
Administratif	Ouvrage classé en D

8.3 Vallée de la Maurienne (Arc)

Hors confluence avec l'Isère.

Système d'endiguement A001103 AIGUEBELLE

Situation	AIGUEBELLE
Gouvernance	
Technique	RG faisant digue a priori, chemin de la digue en amont du pont de randens. Continuité de la digue vers la voie ferrée en aval ?
Administratif	Code SIOUH : FRD0730188(2 tronçons)

Situation	LA POUILLE
Gouvernance	
Technique	La route fait digue, ZP : champs, décharges, HLL. Se termine sur le voie ferrée en amont.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730186

Situation	La Croix
Gouvernance	
Technique	Protège zone industrielle/artisanale, mais pas de cohérence de la protection (passage de routes)
Administratif	Code SIOUH : FRD0730327

Système d'endiguement A001073 ARGENTINE

Situation	ARGENTINE
Gouvernance	

Technique	route et/ou VF font digue, ZP : très étendue, champs , sous le niveau de la digue. Quelques maisons/lotissements. Torrenty de Montartier en lit perché, des maisons à proximité.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730185

Système d'endiguement A005345 Avrieux

Situation	Avrieux
Gouvernance	
Technique	H>2m. Ceinture une maison.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730353

Système d'endiguement A001108 BESSANS

Situation	Bessans Bourg
Gouvernance	
Technique	petite cuvette en RG.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730162

Situation	BESSANS PLANFENET
Gouvernance	
Technique	torrent Clazet, Fonction paravalanche ?
Administratif	Code SIOUH : FRD0730330

Système d'endiguement A001078 BONNEVAL SUR ARC

Situation	BONNEVAL SUR ARC - CENTRE
Gouvernance	
Technique	En RD de l'Arc, le long de la commune.
Administratif	Code SIOUH :FRD0730161

Système d'endiguement A001080 EPIERRE

Situation	EPIERRE
Gouvernance	
Technique	Digue route/VF (cohérence à vérifier), ZP : quelques maisons sur la partie aval, ancienne ZEC.H>1m. Présence d'une plage de dépôt avec mur de protection sur le ruisseau des Moulins : dans SIOUH : -Aménagement Epierre Plage de depot A001132 -Retenue Epierre Plage de depot R008153 -Barrage Plage de dépôt des moulins FRA0730339 "
Administratif	Code SIOUH : FRD0730183

Situation	Epiere Plan du Tour
Gouvernance	
Technique	Endigué au passage de la RD. Digue intégrée au système d'endiguement d'Epiere.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730346

Système d'endiguement HERMILLON PONTAMAFREY A001081

Situation	HERMILLON PONTAMAFREY
Gouvernance	
Technique	La route fait digue (RD+A43), H/TN=1,5 à 2 m au niveau de certains casiers occupés par une ZI. Vérifier le rôle hydraulique et les extrémités de l'ouvrage.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730172

Système d'endiguement A001083 LA CHAMBRE

Situation	La Chambre - Bugeon RG et RD
Gouvernance	
Technique	Protection contre les crues du Bugeon à La Chambre.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730349 et FRD0730350 (2 tronçons)

Système d'endiguement A005357 Lanslevillard Burel

Situation	Lanslevillard Burel
Gouvernance	
Technique	Petite digue en RG empêchant les divagations du ruisseau du Burel. Risque d'inondation de pâture et d'habitations en contrebas.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730355

Système d'endiguement A001087 LES CHAVANNES

Situation	LES CHAVANNES LA CHAPELLE
Gouvernance	
Technique	RD1006 fait digue ZP : faible enjeux, TN 1m sous la digue, peu être plus, zone plate, ancien champs de méandres de l'ARC
Administratif	Code SIOUH : FRD0730181

Système d'endiguement A001114 MODANE

Situation	MODANE Fort St Gobain
Gouvernance	

Technique	Mur de soutènement en béton armé dans l'intrados du méandre de l'arc H=2m. Protège la ZI . Se prolonge par une digue en terre, carapace pierres maçonnées récentes.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730163

Situation	Modane Torrent St Antoine RG et RG
Gouvernance	
Technique	Protection d'habitations.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730333 (2 tronçons)

Situation	Modane Ruisseau de Charmaix
Gouvernance	
Technique	« Torrent de Charmaix ». Habitations sous la digue du torrent, passage en centre ville jusqu'à l'Arc.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730334

Système d'endiguement A000173 Orelle Francoz

Situation	Torrent Bonrieu Orelle
Gouvernance	
Technique	digue à vérifier. Torrent bien entretenu.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730336

Système d'endiguement A001076 Pontamafrey

Situation	Pontamafrey Torrent de la Ravoire
Gouvernance	
Technique	Mur au-dessus du torrent canalisé de la Ravoire, H>1,5m à 2m. Enjeux potentiellement fort: centre-ville. Pont levant sur la Ravoire pour le passage des crues torrentielles.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730342

Système d'endiguement A001090 SAINT ANDRE LA PRAZ

Situation	La Praz Saint-André, Rieu Beni
Gouvernance	
Technique	Digue de protection torrentiel, risque d'obstruction au niveau du pont au centre du village !
Administratif	Code SIOUH : FRD0730335

Système d'endiguement SAINTE MARIE DE CUINES A001120

Situation	SAINTE MARIE DE CUINES LES CHAMPAGNES
-----------	---------------------------------------

Gouvernance	
Technique	A43 fait digue . Quelques maisons, passages inférieurs sous la digue-A43 : problème de cohérence de la protection. Rôle hydraulique à affiner.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730175

Système d'endiguement A001097 Saint Etienne de Cuines

Situation	Saint Étienne de Cuines - Ruisseau du Glandon
Gouvernance	
Technique	digue en RD et RG, rôle hydraulique à vérifier
Administratif	Code SIOUH : FRD0730343

Système d'endiguement SAINT JEAN DE MAURIENNE A001131

Situation	Saint-Jean-de-Maurienne - Villargondran
Gouvernance	-Remblais autoroutier A43 : SFTRF (a priori) -Mur digue (partie amont) : privés, gestion temporaire État envisagé avant remblaiement par LTF (viaduc sur l'Arc).
Technique	Digue de protection contre les inondations de l'Arc en rive gauche, de part et d'autre du pont d'Arc (RD80, ex RN6). Constituée d'un mur vertical en béton armé sur sa partie amont (600m avant le pont, 275 après, autour de 1,80m au dessus du terrain naturel), puis de la continuité du mur béton surmonté du remblai d'autoroute de l'A43 (2,1 km jusqu'à la confluence avec l'Arvan). La cote du talus autoroutier est calée pour Q100 de l'Arc, la protection assurée par le système d'endiguement serait du même ordre (hors prise en compte d'un engravement important du lit de l'Arc). Le système d'endiguement protège une vaste zone fortement urbanisée : quartier de Saint Jean de Maurienne en amont de la confluence entre l'Arc et l'Arvan, zone d'activité des Plans, infrastructures ferroviaires, usine Alcan-Trimet (ICPE, aluminium liquide...).
Administratif	Digues non classée, de catégorie B (décret 2007). Discussion en cours avec Lyon Turrin Ferroviaire, car la partie amont de la digue serait remblayée pour supporter la future culée du viaduc traversant l'Arc (« suppression » de la digue), possible reprise de la gestion par l'État du tronçon amont en attendant les travaux (non acté). Code SIOUH : FRD0730169 (2 tronçons)

Situation	ST JEAN DE MAURIENNE SOUS LE BOURG
Gouvernance	Commune de Saint Jean de Maurienne
Technique	habitations, digue servant aussi de protection phonique.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730171

Situation	Saint Jean de Maurienne Arvan Aval RD
-----------	---------------------------------------

Gouvernance	
Technique	Protection contre les crues de l'Arvan et de l'Arc. Digue en RG également ?
Administratif	Code SIOUH : FRD0730351

Situation	Digue de protection contre les inondations torrentielles du Bonrieu
Gouvernance	Commune de Saint Jean de Maurienne
Technique	-Digue mixte en remblai et murs béton maçonné selon les linéaires. Quelques points singuliers : ponts sous gestion du CG73 faisant un goulot d'étranglement en plusieurs endroits et pouvant amener à un exhaussement du lit de la rivière en crue (pont Désogus et Stycinsky). Une EDD est en cours de réalisation (bureau d'étude ABEST). Zone protégée non connue et difficile à cerner (problématique de débordement en régime torrentiel, pente importante). Présence de résidences directement en aval de la digue (partie amont), et absence de prise en compte du risque inondation par la commune malgré des propositions d'amendement de son PCS (c.f. réunion du 17/07/2014) ...
Administratif	Classe C ou B (selon la définition de la ZP), non acté à ce jour. Code SIOUH : FRD0730328

Situation	HERMILLON L'ECHAILLON
Gouvernance	
Technique	En RD de l'Arc, en aval du pont de la D77.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730170

Système d'endiguement SAINT MICHEL DE MAURIENNE A001098

Situation	SAINT MICHEL DE MAURIENNE BOURG RD
Gouvernance	Commune et RFF (à clarifier)
Technique	-Digues de protection centennale : nature mixte fondation remblai enrochement, protection contre l'érosion des parements en enrochement, surélévation par mur poids fondé sur une semelle... Les digues et les surélévations protègent en RD Saint Michel de Maurienne et la ligne ferroviaire, a priori contre Q100 (c.f. AP d'autorisation de travaux de 2004). Des plans existent concernant les travaux, pas de classement à ce jour.
Administratif	Gestion communale et RFF, à clarifier. Digues en C ou B. Code SIOUH : FRD0730165 (3 tronçons)

Situation	SAINT MICHEL DE MAURIENNE LE CHATELARD (RG)
Gouvernance	Commune et RFF (à clarifier)
Technique	-Digues de protection centennale : nature mixte fondation remblai enrochement, protection contre l'érosion des parements en enrochement, surélévation par mur poids fondé sur une semelle... Les digues en rive gauche, aménagement de la digue face à quelques habitations jusqu'à la jonction avec le canal de fuite de la centrale EDF.

	Des plans existent concernant les travaux, pas de classement à ce jour.
Administratif	Gestion communale à clarifier. Digues en C ou B. Code SIOUH : FRD0730191

Situation	Saint Michel de Maurienne Ruisseau du Grollaz
Gouvernance	
Technique	Protection pas cohérente sur tout le linéaire
Administratif	Code SIOUH : FRD0730337

Système d'endiguement SAINT REMY DE MAURIENNE A001128

Situation	SAINT REMY DE MAURIENNE
Gouvernance	
Technique	L'A43 fait digue et forme des casiers coté ZP: campings, lotissements... Ruisseau de la Lescherette à prendre en compte dans la ZP!
Administratif	Code SIOUH : FRD0730179

Situation	Saint Rémy de Maurienne La Frèche RD
Gouvernance	
Technique	Digue torrentielle avec protection contre les laves en RD au niveau d'un immeuble à l'amont du pont du moulin de la chavanne. Autorisée ou déclarée?
Administratif	Code SIOUH : FRD0730345

Système d'endiguement A001075 Sollieres Sardiere

Situation	Sollieres Envers RD et RG
Gouvernance	
Technique	Habitations + camping
Administratif	Code SIOUH : FRD0730331 et FRD0730332

Système d'endiguement A001099 TERMIGNON

Situation	TERMIGNON Forestiere
Gouvernance	
Technique	« Termignon Forestiere » une maison forestière dans un méandre en RD.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730204

Système d'endiguement A005353 Torrent d'Ambin

Situation	Bramans - Torrent d'Ambin
-----------	---------------------------

Gouvernance	
Technique	Protège des habitations en RD.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730354

Système d'endiguement A005331 Torrent du Claret

Situation	Saint Julien Mont Denis - Torrent du Claret RD et RG
Gouvernance	
Technique	Exutoire du torrent du Claret, maison et industrie (FerroPen)
Administratif	Code SIOUH : FRD0730352 (2 tronçons)

Système d'endiguement A001074 Valloire

Situation	Valloire
Gouvernance	
Technique	
Administratif	Code SIOUH : FRD0730339

Système d'endiguement A001133 VILLARGONDRAN

Situation	Digues des Resses - PLAN DE LA MILLIERE
Gouvernance	Communale (Villargondran?) et RFF ??
Technique	En amont du pont ferroviaire, mur poids coté Arc et remblai coté ZP. En aval, digue en remblai, bordant un plan d'eau de loisir (ancienne gravière). La digue fait la fermeture de la rive gauche de l'Arc en amont de Villargondran et de Saint Jean de Maurienne. En cas de rupture, l'inondation se propagerait aisément jusque dans les zones habitées et industrielles de Saint Jean de Maurienne et de Villargondran (ZP similaire de la digue formée par l'A43 et le mur poids)
Administratif	Non classée, catégorie C ou B selon les hypothèses de rupture et de protection envisagées. Code SIOUH : FRD0730168

Situation	Villargondran Rieubel
Gouvernance	Villargondran
Technique	Endiguement du torrent en RD et RG, ZP : maison en RG et RD.
Administratif	Code SIOUH : FRD0730340

7.3 - Rhône

Situation	Digues de protection contre les inondations du Rhône
Gouvernance	Propriété : communes (Serrières, Massignieux, Yenne, Chapagneux, St

	Genix), CG73, Etat (DDT73). (<i>Cf Etude juridique Pr.Bravard</i>) Gestion SHR Syndicat du Haut-Rhône
Technique	Anciennes digues sardes. Certaines digues n'ont plus de rôle hydraulique (Palliot, Loi amont, Cordon)
Administratif	

9 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

9.1 Bassin du Giffre

Giffre à MARIGNIER

Situation	Digues de protection contre les crues du Giffre
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
Technique	
Administratif	Non classé à ce jour (B), mais classement en cours pour la digue rive gauche

Giffre à TANNINGES

Situation	Digues de protection contre les crues du Giffre
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
Technique	
Administratif	Non classé (B)

Giffre à SAMOENS

Situation	Digues de protection contre les crues du Giffre
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
Technique	
Administratif	Non classé (B)

9.2 Bassin de l'Arve

Arve à CHAMONIX

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve, enjeux importants
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, RFF PAPI Arve en cours.
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à PASSY

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve, présence de l'autoroute Blanche, enjeux importants
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, société d'autoroutes ATMB
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à SALLANCHES

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve (+ affluents), présence de l'autoroute Blanche, enjeux importants
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, société d'autoroutes ATMB, Etat (DDT74)
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à MAGLAND

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve, présence de l'autoroute Blanche
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, société d'autoroutes ATMB, Etat (DDT74)
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à CLUSES

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à BONNEVILLE

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, Etat (DDT74)
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

Arve à ETREMBIERES, REIGNIER, GAILLARD

Situation	Digues de protection contre les crues de l'Arve
Gouvernance	SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, Etat (DDT74), ATMB
Technique	
Administratif	Plusieurs tronçons classés, systèmes d'endiguement non classés

9.3 Bassin des Dranses

Dranses à Abondance, Thonon

Situation	Digues de protection contre les crues des Dranses, présence de bassins écrêteurs.
Gouvernance	Communes ?
Technique	
Administratif	Non classées